



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

## Modifications du règlement sportif votées par le Comité directeur du 6 décembre 2013 pour application immédiate

### Chapitre 1 - Article 4 - Les points collectifs - Super 16 féminin

Jusqu'à présent, l'équipe qui ne parvenait pas à sortir de poule, mais qui remportait le tableau B obtenait plus de points qu'une équipe qui était sortie de poule, mais qui échouait en finale.

Pour mettre fin à cette incohérence, le tableau ci-dessous s'appliquera. L'équipe vainqueur du tableau B prendra moins de points qu'une ¼ de finaliste du tableau A.

	Tableau A		Tableau B	
	1 <sup>er</sup> poule	2 <sup>ème</sup> poule	3 <sup>ème</sup> poule	4 <sup>ème</sup> poule
Gagnant	18	16.5	6	4.5
Finaliste	15	13.5	4.5	3
Perdant ½ finale	12	10.5	3	1.5
Perdant ¼ finale	9	7.5	1.5	0

**Annexe 3 - Article 13c - Championnat de France Vétérans :** « Dans les CBD de moins de 1 000 licences, possibilité de composer les équipes avec 3 joueurs d'une ASB et un joueur d'une autre ASB du CBD ».

Jusqu'à présent, cette possibilité ne permet jamais à cette équipe d'évoluer à 5 joueurs, ce qui est inéquitable sportivement et anormal s'agissant de la population la plus exposée aux problèmes de fatigue et de blessures.

Il a donc été décidé de lever cette restriction et désormais, dans les CBD de moins de 1 000 licences, 3 joueurs d'une même AS/ESB peuvent s'associer à 1 ou 2 d'une autre AS/ESB du CBD. Dans l'éventualité où 2 joueurs sont ainsi cooptés, ces derniers doivent appartenir à la même AS/ESB.

Par extension et toujours pour les CBD de moins de 1 000 licences, les équipes composées de 4 joueurs d'une AS/ESB peuvent associer un 5<sup>ème</sup> joueur d'une autre AS/ESB du même CBD

**Annexe 3 - Article 16 - Championnat de France Doubles 2<sup>ème</sup> division :** « A la fin des concours Nationaux en Doubles (CN D), un classement spécifique des Doubles 2D, sera établi.

Le CDF Doubles 2D comprendra 64 équipes, réparties en 16 poules de 4, dont :

- Les 32 équipes classées de 1 à 32 seront directement qualifiées à ce CDF Doubles 2D
- Les 32 autres équipes (déclarées ou identifiées) de 2 ou 3 joueurs seront qualifiés par les éliminatoires régionales suivant les quotas établis par la FFSB ».

Compte tenu du déroulement problématique des 2 dernières journées de concours nationaux doubles, il est proposé :

- a) De qualifier au championnat de France double 2<sup>ème</sup> division le vainqueur d'un 32, le vainqueur et le finaliste d'un 64, le vainqueur, le finaliste et un des ½ finalistes d'un 128
- b) L'extension n'est pas prise en compte pour cela, c'est la déclaration première du concours qui prévaut.
- c) Pour 2014 cela concerne 9 équipes à prendre dans les 32 à qualifier donc on arrive à l'équation  $32 - 9 = 23$  à qualifier par les régions ou comités sportifs et  $32 + 9 = 41$  qualifiés au classement ou par les 2 dernières journées ( $23 + 41 = 64$ ).

Si une équipe prend une des 9 places qualificatives et qu'elle se trouve dans les 32 du classement final, le 33<sup>ème</sup> sera qualifié et ainsi de suite.

### **Annexe 3 - Article 21 - Championnat de France Simples 1<sup>ère</sup> division**

Un championnat Open a été expérimenté en 2013. Sur un potentiel de 91 joueurs, 36 se sont inscrits à la compétition. Le mélange inéquitable des poules de 4 et de 5, ainsi que la faible représentation voire l'absence de représentation de certaines équipes conduisent à ne pas renouveler l'expérience.

A partir de l'édition 2014, le championnat de France Simples 1<sup>ère</sup> division est basé sur 32 joueurs. Chaque équipe de 1<sup>ère</sup> division désigne ses 2 représentants au 31 mai de la saison en cours.

### **Annexe 5 - E - Fiches techniques - 4 Jeunes et structure de formation**

Le Comité directeur a défini les pénalités applicables aux clubs ne remplissant pas leurs obligations à l'égard des jeunes à 100 € d'amende par jeune manquant pour la saison 2013/2014.

## **Modifications du règlement sportif votées par le Comité directeur du 7 février 2014 pour application au 15 septembre 2014**

### **CONCOURS NATIONAUX DOUBLES**

Championnat de France Doubles D2 basé sur 64 équipes : 32 qualifiés par le classement et 32 qualifiés par les CS ou CBR.

Dès la saison 2014-2015, les qualifications pour le championnat de France doubles en D2 se dérouleront de la manière suivante :

Lors des concours doubles des 2 premières journées de la saison, on établit un classement et on qualifie les 8 premiers de ce classement en l'étendant à un maximum de 16 en cas d'égalité de points entre les équipes. Si le nombre d'équipes ainsi obtenu est supérieur à 16, on applique les dispositions prévues dans le RS pour faire en sorte de n'avoir que 16 équipes maximum qualifiées de la sorte ( $8 < x < 16$ ). Il restera à pourvoir par le classement 32-x

Lors des 2 dernières journées de la saison on applique les dispositions déjà mises en place pour la saison 2013-2014 en qualifiant directement un nombre d'équipes (x') vainqueurs, finalistes ou ½ finalistes selon qu'il s'agisse d'un 32, 64 ou 128 Doubles. Le reste, soit 32-x' étant qualifié par les championnats fédéraux organisés par les CS ou CBR.

Par ailleurs, le classement continue de s'effectuer jusqu'à la fin de la 4<sup>ème</sup> journée de doubles afin de qualifier les équipes restant à qualifier (32-x) par le classement en tenant compte de ce classement final.

Cette méthode permet de se qualifier au CDF Doubles en D2 de 4 manières possibles :

- par le classement après 2 journées (x)
- par le classement établi après 4 journées (32-x)
- par la qualification directe par le biais des concours (x')
- par les qualificatifs organisés par les CS ou CBR (32-x')

$$\text{Soit } x + (32-x) + x' + (32-x') = 64$$

Il est bien entendu que les équipes qualifiées par le classement lors des 2 premières journées ne peuvent pas participer aux journées 3 et 4 ; de même les équipes qualifiées lors de la journée 3 ne peuvent pas participer aux concours de la journée 4.

Les inscriptions aux concours nationaux doubles seront prises sur le site internet de la Fédération à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe propres à chaque double qui seront fournis au préalable.

### **MUTATIONS**

En traditionnel : limitation du nombre de mutés à 3 par équipe y compris pour les doubles déclarés

En clubs : limitation du nombre de mutés à 3 par équipe et par feuille de match

Période règlementaire des mutations et déclarations d'équipes :

- pour les mutations des D1 et D2 du lendemain des fédéraux quadrettes au 31 juillet
- dépôt des compositions d'équipes déclarées au plus tard le 25 août.
- pour les mutations des D3 et D4, pas de changement, du lendemain des fédéraux quadrettes au 14 septembre

Rappel : mutations clubs du lendemain des finales nationales des clubs au 14 septembre.

Demande de l'extension « club » (double appartenance) au plus tard le 14 septembre.

## CHAMPIONNATS DE FRANCE TRADITIONNELS

	1D	2D	3D	4D	F1	F2	F3	F4
Simple	32	32	32	32	16	32	32	32
Double	32	64	32	32	16	24 *	32 *	32
Triple					16		64	
Quadrette	16	64 *	128	128				
Vétérans	40 quadrettes							

**Simple** : suppression de l'open en 1D, passage à 32 qualifiés (2 joueurs désignés par équipe)

Passage de 40 à 32 qualifiés en 2D, 3D et 4D

**Double** : Passage de 40 à 32 qualifiés en 2D, 3D et 4D

\* 64 2D dont 32 qualifiés par le classement

\* 24 F2 dont 8 qualifiées par le classement

\* 32 F3 dont 8 qualifiées par le classement

**Quadrette** : passage de 160 à 128 en 4D avec comme conséquences directes la suppression des poules de 5 et de la Coupe de la Fédération

64 2D dont 48 qualifiés par le classement

## CHAMPIONNAT DES CLUBS

### Licence club :

L'extension « club » de la licence « traditionnel » permet d'évoluer dans le club de son choix sans restriction, c'est-à-dire que même si l'AS de traditionnel d'appartenance a son propre club sportif, le licencié peut prendre son volet club ailleurs.

L'extension « club » devient payante, tous les participants au championnat des clubs sont redevables de la somme de 20 €.

### Mutations

Limitation à 3 mutés « club » dans la composition de l'équipe sur la feuille de match

**Jeunes et structures de formation** : à compter de 2014/2015, tous les clubs Elite doivent justifier de 5 jeunes et d'une structure de formation active. Tout jeune manquant entrainera une amende de 100 €.

CLUBS Elite 1 & 2 Masculins - Elite 1 Féminines				
JEUNES LICENCIES -9 / -11 / -13 / -15 / -18		SAISON 2012 2013	SAISON 2013 2014	SAISON 2014 2015 et suivantes
OBLIGATION	MINIMUM REQUIS	3 JEUNES ACTIFS Formation Compétition	4 JEUNES EN COMPETITION	5 JEUNES EN COMPETITION
		ET  CREATION DE LA STRUCTURE DE FORMATION	ET  STRUCTURE DE FORMATION ACTIVE	ET  STRUCTURE DE FORMATION ACTIVE
CLUB PAS EN REGLE			100 € d'amende par jeune manquant	

### Délégués

La Fédération désigne les délégués pour les matchs de clubs Elite 1 et 2 et Féminin Elite. Pour toutes les autres catégories le délégué du club officiera.

### Equipes 2

Les équipes deux d'Elite et de National 1 évolueront au maximum en N2 et disputeront le championnat jusqu'au bout sans pouvoir monter.

## Structure du championnat

### Saison 2014-2015 :

Elite 1 : 8 clubs, matchs AR + finale (3 descentes)

Elite 2 : 6 clubs matchs AR + finale (1 montée, attention 3 descentes)

National 1 : 2 poules de 6 + demi-finale AR + finale (1 montée, 4 descentes)

National 2 : 2 poules de 6 (ou 7) ou 4 poules de 6 + demi-finale + finale (4 montées, 4 descentes)

National 3 : Poules de 6 ou 5 + phases finales (4 montées)

National 4 : poules géographiques + phases finales inchangées

Féminine Elite : 6 clubs, matchs AR + finale, (1 descente)

FN1 : 6 clubs, matchs AR + finale (1 montée, 1 descente)

FN2 : x poules géographiques (1 montée)

Tout club refusant la montée sera rétrogradé en FN2 avec interdiction de jouer les phases finales l'année suivante

### Saison 2015-2016 :

Elite 1 : 6 clubs, matchs AR + demi-finale AR + finale (1 descente)

Elite 2 : 6 clubs, matchs AR + demi-finale AR + finale (1 montée, 2 descentes)

National 1 : 2 poules de 6 + demi-finale AR + finale (2 montées, 4 descentes)

National 2 : 4 poules de 6 + quart de finale + demi-finale + finale (4 montées, 4 descentes)

National 3 : Poules de 6 ou 5 + phases finales

National 4 : poules géographiques + phases finales inchangées

Féminines : idem 2014-2015

## Contenu des rencontres

	E1	E2	N1	N2	N3	N4	F NE	F N1	F N2
<b>1<sup>er</sup> tour</b>	1 prog + 1 relais		1 rapide + 1 relais				1 prog + 1 relais	1 rapide (sur 1 <sup>ère</sup> alvéole) + 1 relais	
<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	1 point de précision + 2 combinés + 2 tirs de précision en simple								
<b>3<sup>ème</sup> tour</b>	1 tir progressif + 1 tir rapide en relais								
<b>4<sup>ème</sup> tour</b>	1 simple + 2 doubles + 1 triple								

En Elite, les deux tirs progressifs devront être disputés par deux joueurs différents.

L'épreuve de point de précision consiste à pointer 11 boules dans une cible située au centre du terrain avec des placements imposés et avec 0, 1 ou 2 boules obstacles.

### Autres précisions

Lors du 2<sup>ème</sup> tour pour les épreuves de Points et Tirs de précision, chaque club désigne un seul commissaire et non plus 2.

L'Elite 1 devra jouer deux rencontres les samedi 15 et dimanche 16 novembre 2014. Toutefois, si accord des deux clubs, la rencontre pourra se dérouler le mardi 11 novembre (journée de repli).

Le repas de midi des deux arbitres est pris en charge par le club recevant (sans restriction kilométrique et non plus si au moins 40 km d'éloignement).

En National 4, en cas d'épreuve d'appui, la règle des 3 joueurs de Nationale maximum s'applique également.

Les reports de matchs sont recevables uniquement en cas d'indisponibilité de boulodrome ou de sélection de deux joueurs en équipe nationale.

## FEMININES

### Super 16

Les équipes « clubs » sont supprimées.

Au terme de la saison, les 4 dernières équipes du classement de F1 descendront, les équipes « clubs » qui ont obtenu leur maintien deviendront des équipes « Traditionnel » F1 et les 4 premières du classement F 2+3 monteront en F1.

Tout refus d'accession se traduira par la délivrance, la saison suivante, d'une licence rouge aux joueuses de l'équipe concernée.

En cas de forfait d'une équipe F1, on repêche la 13<sup>ème</sup> du classement, en cas de forfait d'une équipe F 2+3, c'est la suivante du classement F 2+3 qui monte.

Les tableaux A et B sont maintenus dans le déroulement du Super 16.

### Catégorisation

La pondération de 0,5 appliquée aux points pris par les féminines dans les compétitions masculines lorsqu'elles ne sont pas en composition homogène est supprimée.

La composition des divisions féminines pour 2014/2015 est la suivante :

Divisions	Effectif 2013/2014	Effectif 2014/2015
F 1	39	40
F 2	141	200
F 3	527	560
F 4	3744	Toutes les autres joueuses
<b>TOTAL</b>	<b>4451</b>	

Une F1 qui ne figure plus dans une équipe F1 la saison suivante reçoit automatiquement une licence F2.

Pour l'accession en F3, seules les championnes de France et sous championnes en F4 monteront automatiquement en F3 et non plus toutes les participantes aux championnats de France F4.

## JEUNES

### Tir du but en traditionnel

Le paragraphe suivant est supprimé : « *Au cours d'une mène, chaque équipe ne peut effectuer qu'une annonce du but (aussi bien pour annuler la mène que pour marquer des points)* ».

Le RTI s'appliquera et permettra de tirer plusieurs fois le but pour marquer.

### Contenu des rencontres clubs jeunes

	-15	-18
1 <sup>er</sup> tour	2 Combinés - 1 Tradi-point - 1 simple	2 Combinés - 2 Simples
2 <sup>ème</sup> tour	1 Tir de précision - 1 Point de précision - 1 Double	
3 <sup>ème</sup> tour	1 tir progressif - 1 tir rapide - 1 tir en relais	

### Championnat de France Simple

Une « Coupe de France » en complément au Championnat est instituée dès 2014 comme cela existe pour les autres championnats traditionnels jeunes.

### Surclassement

Le surclassement est autorisé pour l'ensemble des -18.

Toutefois, ils ne pourront évoluer dans les compétitions adultes que si aucune compétition jeune n'est organisée dans leur comité sportif d'appartenance le même jour.